



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 novembre 2009
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2010

19-22 janvier 2010, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
en 2009**

Table des matières

	<i>Page</i>
Première session ordinaire de 2009 (19-22 janvier 2009, New York)	
2009/1 Mesures proposées pour la reprise des activités de programme du PNUD en République populaire démocratique de Corée	4
2009/2 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007	4
2009/3 Rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social	5
2009/4 Règlement financier et règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	6
2009/5 Opération de classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et application des résultats de l'opération	7
2009/6 Rapport oral du Conseil d'administration sur l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD pour 2008-2011	8
2009/7 Hommage à Kemal Derviş, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 2005 à 2009	9
2009/8 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2009	10



**Session annuelle de 2009
(26 mai-3 juin 2009, New York)**

2009/9	Rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique du PNUD, 2008-2011	12
2009/10	État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà	14
2009/11	Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD	15
2009/12	Rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies et rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD	16
2009/13	Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et prolongation de son plan stratégique	17
2009/14	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet	18
2009/15	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes	18
2009/16	Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique de 2008-2011	21
2009/17	Engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà ..	22
2009/18	Politique d'évaluation du FNUAP	23
2009/19	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009	25

**Deuxième session ordinaire de 2009
(8-11 septembre 2009, New York)**

2009/20	Examen annuel de la situation financière pour 2008	30
2009/21	Dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008	31
2009/22	Méthodologie et angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011	31
2009/23	Évaluation de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD	34
2009/24	Assistance au Myanmar	34
2009/25	Plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 2010-2013	35
2009/26	Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011	36
2009/27	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP	38
2009/28	Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2009	38

**Session extraordinaire de 2009
(17 novembre 2009, New York)**

2009/29	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011	42
2009/30	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2010-2011	42

2009/1

Mesures proposées pour la reprise des activités de programme du PNUD en République populaire démocratique de Corée

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné les propositions formulées dans le document DP/2009/8,

1. *Prend note* des mesures proposées pour la reprise des activités de programme en République populaire démocratique de Corée (DP/2009/8);
2. *Se félicite* des efforts déployés par toutes les parties pour s'assurer que les pratiques suivies en matière de gestion et d'exécution des programmes sont conformes à ses indications;
3. *Autorise* la reprise des activités de programme en République populaire démocratique de Corée selon les mesures qui sont énoncées dans le document DP/2009/8 et que le PNUD a précisées dans des exposés au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2009;
4. *Autorise* l'Administrateur à approuver, au cas par cas, d'autres projets en République populaire démocratique de Corée pour la période 2009-2010.

22 janvier 2009

2009/2

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2009/5, DP/FPA/2009/1 et DP/2009/6 respectivement),

1. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de présenter, à la session annuelle de 2009, un exposé commun ainsi qu'un document de séance sur la préparation de la mise en œuvre, l'application et les incidences des normes comptables internationales pour le secteur public;

Concernant le PNUD :

2. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserves sur les comptes du PNUD pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007;
3. *Salue* les progrès accomplis par le PNUD en ce qui concerne les 15 grandes priorités pour l'exercice biennal 2006-2007;
4. *Exprime* son soutien aux efforts particuliers déployés par le PNUD pour tenir compte des grandes priorités d'audit pendant l'exercice 2008-2009;

5. *Prie* le PNUD de joindre aux rapports qu'il lui présentera à l'avenir un tableau, établi de façon informelle, de l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, assorti de propositions de mesures;

6. *Souligne* qu'il importe que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées promptement et intégralement, en particulier quand elles concernent les fonctions essentielles de l'organisation et, notamment les indicateurs relatifs à la gestion axée sur les résultats, la gestion de la trésorerie, les achats, la gestion des risques de l'organisation, l'étendue de l'audit des dépenses afférentes à l'exécution nationale, l'étendue de l'audit des fonctions du siège et la gestion des biens durables;

Concernant le FNUAP :

5. *Prend note* des nouvelles mesures prévues par le FNUAP pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007 et *souligne* combien il importe que ces recommandations soient appliquées promptement et intégralement;

Concernant l'UNOPS :

6. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserves sur les comptes de l'UNOPS pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 et *souligne* combien il importe que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées promptement et intégralement;

7. *Salue* les progrès satisfaisants réalisés par l'UNOPS dans le renforcement des contrôles internes et l'amélioration de sa viabilité financière depuis la publication en juin 2007 du rapport d'audit concernant l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005.

22 janvier 2009

2009/3

Rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2009/5);

2. *Souligne* qu'il importe d'appliquer intégralement la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;

3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné (E/2009/5) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session;

4. *Prie* le PNUD et le FNUAP de faire figurer dans leurs prochains rapports une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats atteints, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés;

5. *Demande* que les prochains rapports soient établis en suivant les indications données par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208 et comprennent des recommandations visant à améliorer encore l'application de cette résolution;

6. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP d'envisager des moyens d'améliorer les rapports à venir – compte tenu des résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de son rapport E/2008/49, et de la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports – et de le consulter en vue d'élaborer une proposition sur la question à sa deuxième session ordinaire de 2009.

22 janvier 2009

2009/4

Règlement financier et règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Règlement financier et des règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) présentés dans le document DP/2009/4, conformément à la décision 2008/35, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (AC/1673);

2. *Prend note* de la nécessité de modifier le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNOPS afin de les adapter aux réalités de l'organisation et de faciliter l'application des normes comptables internationales pour le secteur public;

3. *Se félicite* de l'effort consciencieux qui est fait, et que concrétise le projet de règlement financier et de règles de gestion financière, pour que l'UNOPS soit davantage en mesure de fonctionner en tant qu'organisme des Nations Unies autofinancé;

4. *Approuve* le projet de règlement financier et de règles de gestion financière, qui prendront effet le 1^{er} février 2009, avec les exceptions et modifications suivantes :

a) Supprimer l'article 2.04;

b) Mettre en place un processus permettant à l'administration de consulter le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit sur tout projet de modification du règlement financier ou de suspension de son application et d'informer le Conseil d'administration de tels projets ainsi que de l'avis formulé par le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit à leur sujet, 30 jours au moins avant que les changements envisagés prennent effet;

c) Supprimer l'article 6.01 c);

d) Faire en sorte, dans l'application de l'article 22.02, qu'il soit rendu compte au Conseil d'administration de tous les prélèvements effectués sur la réserve opérationnelle;

e) Faire en sorte, dans l'application des règles 118.01 b) iii), 122.17 et 122.19, qu'en cas de dérogation aux dispositions du règlement ou des règles ou de décision contraire aux recommandations des comités des marchés et des biens, ces exceptions et décisions soient consignées par écrit;

f) Préciser, dans la règle 104.03, que le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit est un organe indépendant créé notamment pour fournir des avis au Conseil d'administration sur la viabilité des systèmes de gestion des risques de l'UNOPS;

5. *Se félicite* de la participation active de l'UNOPS aux efforts interinstitutionnels menés pour harmoniser les règlements financiers et règles de gestion financière et *recommande* à son Directeur exécutif d'examiner le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'organisation, une fois ces efforts interinstitutionnels achevés, pour assurer la plus grande harmonisation possible, et de consulter à ce sujet le Conseil d'administration;

6. *Prie* l'UNOPS de veiller, dans l'application de la règle 103.05, à ce que ses pratiques de gestion des ressources humaines ne sont pas contraires aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

7. *Prie* le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de lui faire rapport périodiquement sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière révisés en vue de les perfectionner;

8. *Prie instamment* l'UNOPS et ses partenaires du système des Nations Unies de continuer de tenir des consultations sur la question des fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale multisources et des effets qu'ils pourraient avoir sur les activités de l'UNOPS, et de lui présenter les conclusions recommandées à sa session annuelle de 2009.

22 janvier 2009

2009/5

Opération de classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et application des résultats de l'opération

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la révision complète du classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets donnant lieu à un recrutement international et des propositions d'application des recommandations qui y figurent (DP/2009/7);

2. *Considère* que l'un des objectifs premiers des changements proposés au classement des postes est de réduire le niveau actuellement élevé d'érosion des effectifs en appliquant les normes de classement des emplois de la Commission de

la fonction publique internationale et de réduire les coûts résultant des forts taux de renouvellement du personnel;

3. *Prend note* de l'objectif visé par l'administration de l'UNOPS de parvenir, grâce à l'opération de reclassement des postes, à réduire le fort taux actuel d'érosion ainsi qu'à accroître les économies résultant à la fois de l'amélioration de la productivité et de la réduction des coûts de recrutement et de formation de nouveaux fonctionnaires, tout en sachant qu'un certain nombre de facteurs peuvent contrarier ces attentes;

4. *Approuve* tous les reclassements de poste proposés dans le document DP/2009/7 ainsi que la majoration correspondante, à concurrence de 1 045 000 dollars, du budget d'administration de l'exercice biennal 2008-2009 et *encourage* le Directeur exécutif à donner la priorité au reclassement des postes les plus susceptibles de promouvoir le changement au sein de l'organisation;

5. *Prie* l'UNOPS de lui rendre compte, dans le rapport annuel du Directeur exécutif, de la mise en œuvre des reclassements de poste, ainsi que de la productivité de l'organisation, y compris l'effet des reclassements sur le niveau d'érosion des effectifs et sur le ratio entre budget d'administration et dépenses afférentes aux programmes.

22 janvier 2009

2009/6

Rapport oral du Conseil d'administration sur l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD pour 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes demandé dans la décision 2006/3;

2. *Est conscient* du caractère essentiel de la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes, tel qu'il ressort de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/62/208) et du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011;

3. *Prie* l'Administrateur de lui faire, chaque année à sa première session ordinaire, un rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes exposés dans le document DP/2005/7, pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique.

22 janvier 2009

2009/7

Hommage à Kemal Derviş, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 2005 à 2009

Le Conseil d'administration,

Notant à regret que Kemal Derviş quittera le 1^{er} mars 2009 le poste d'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement qu'il occupe depuis 2005,

Prenant acte des efforts qu'a déployés M. Derviş pour renforcer le Groupe des Nations Unies pour le développement et contribuer au développement mondial,

Prenant acte également des efforts déployés et des progrès accomplis par M. Derviş pour renforcer l'efficacité et la cohérence du Système des Nations Unies pour le développement, par des initiatives de réforme comme l'initiative « Unis dans l'action », et pour donner au Groupe des Nations Unies pour le développement l'impulsion et les orientations nécessaires pour faire face aux crises et aux défis mondiaux,

Notant avec gratitude que M. Derviş a promu et appuyé la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international,

Constatant que, durant le mandat de M. Derviş, le PNUD a su répondre plus efficacement aux besoins des pays de programme,

Reconnaissant à cet égard que M. Derviş a renforcé la contribution du PNUD dans tous ses domaines d'activité, qui comprennent la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, l'environnement et la prévention des crises et le relèvement, et qu'il a fait de l'égalité des sexes une priorité dans tous ces domaines,

Notant avec une vive satisfaction que, grâce aux efforts de M. Derviş, les contributions volontaires versées au PNUD ont continué de croître,

1. *Décide* de rendre un hommage d'adieu à M. Kemal Derviş :

a) *En saluant* l'engagement, le dévouement et la clairvoyance dont il a fait preuve dans l'action visant à renforcer le rôle de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et à éradiquer la pauvreté;

b) *En le félicitant* de l'efficacité avec laquelle il a dirigé et administré le PNUD de 2005 à 2009;

c) *En lui exprimant sa gratitude* pour la manière remarquable dont il a mené l'organisation dans les périodes de crise survenues pendant son mandat;

2. *Adresse* à Kemal Derviş ses meilleurs vœux de santé et de réussite dans ses futures entreprises.

21 janvier 2009

2009/8

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2009**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire en 2009, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2009 :

Président :

S. E. M. Mohammad Khazaei (République islamique d'Iran)

Vice-Président :

M. William Exantus (Haïti)

Vice-Président :

M. Jeroen Steeghs (Pays-Bas)

Vice-Président :

M. Dragan Mičić (Serbie)

Vice-Président :

M. Omary Mjenga (République-Unie de Tanzanie)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2008 (DP/2009/1) et son rectificatif (DP/2009/1/Corr.1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2009 (DP/2009/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2009;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2009 :

Session annuelle : 26 mai-5 juin 2009

Deuxième session ordinaire : 8-11 septembre 2009

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du rapport sur la classification des coûts au PNUD (DP/2009/3).

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2009/1 sur les mesures proposées pour la reprise des activités de programme du PNUD en République populaire démocratique de Corée;

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Angola, Côte d'Ivoire, Kenya, Mauritanie et République du Congo;

Amérique latine et Caraïbes : Haïti et Venezuela;

Asie et Pacifique : Timor-Leste.

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2009/4 sur le Règlement financier et les règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Adopté la décision 2009/5 sur l'opération de classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'application des résultats de l'opération.

Point 9

Égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2009/6 sur l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD pour 2008-2011.

Point 8

Fonds d'équipement des Nations Unies

Entendu un rapport oral du Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies sur les résultats préliminaires pour 2008 et les perspectives pour 2009-2011.

Point 10

Questions diverses

Adopté la décision 2009/7 rendant hommage à Kemal Derviş, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 2005 à 2009.

Débat consacré au FNUAP

Point 6

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Angola, Côte d'Ivoire, Kenya et Mauritanie;

Amérique latine et Caraïbes : Haïti et Venezuela;

Asie et Pacifique : Timor-Leste.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 4

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2009/2 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2006-2007.

Point 5

Rapport au Conseil économique et social

Adopté la décision 2009/3 sur le rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social.

Point 10

Questions diverses

PNUD : Tenu des consultations officieuses sur l'application de la décision 2008/37 relative à l'audit et aux contrôles;

FNUAP : Fait un rapport oral sur l'élaboration de la politique d'évaluation du FNUAP;

UNOPS : Tenu une séance d'information sur la stratégie de l'UNOPS.

Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 23 et 26 janvier 2009, au cours de laquelle les points ci-après ont été examinés : a) croissance de la population et urbanisation rapide; b) instabilité des prix des produits alimentaires et influence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et c) harmonisation entre les fonds et programmes des Nations Unies (pratiques de fonctionnement et renforcement des capacités nationales).

22 janvier 2009

2009/9

Rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique du PNUD, 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique 2008-2011 (DP/2009/11);

2. *Rappelle* la résolution 63/232 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement, dans laquelle l'Assemblée a notamment décidé de remplacer l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles de façon à mieux orienter l'action des fonds, programmes et

institutions spécialisées des Nations Unies et a invité instamment les fonds et programmes à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours;

3. *Rappelle* sa décision 2008/15 et *rappelle également* sa décision 2008/14, dans lesquelles il a notamment engagé instamment le PNUD à placer au premier rang de ses priorités la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté humaine et a prié le PNUD d'inclure dans ses prochains rapports annuels de l'Administrateur une analyse comparative détaillée des dépenses consacrées à la coordination et à la programmation de l'action des organismes des Nations Unies;

4. *Constate avec préoccupation* que les ressources « préaffectées » sont restées nettement supérieures aux ressources générales du PNUD et que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, constituent l'assise financière du PNUD;

5. *Prie* l'Administrateur d'inclure dans les futurs rapports : a) des informations sur les difficultés d'application de la vision stratégique et des grands axes connexes du plan stratégique 2008-2013 et les moyens envisagés par le PNUD pour résoudre ces difficultés; b) des informations sur les conséquences et les mesures à prévoir pour atteindre les objectifs fixés; c) des informations détaillées sur la contribution du PNUD à la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents; et d) un tableau récapitulatif énumérant les évaluations des projets et des résultats faites durant l'année précédente;

6. *Prie instamment* le PNUD de continuer de renforcer son rapport annuel, en commençant, en 2010, par intégrer des informations sur ses contributions aux résultats de développement du plan stratégique et, à cet égard, appuie le plan du PNUD visant à fournir des analyses plus approfondies, en commençant par les domaines de programme les plus demandés;

7. *Prolonge* jusqu'en 2013 le plan stratégique du PNUD 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes pertinents mondiaux et régionaux du PNUD;

8. *Demande* à l'Administrateur de soumettre au Conseil d'administration, à sa session annuelle en 2011, un examen à mi-parcours de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes mondiaux et régionaux pertinents du PNUD;

9. *Demande également* à l'Administrateur de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2013, une étude synthétique du plan stratégique étendu, 2008-2013, avant la présentation à la session annuelle de 2013 d'un projet de plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, et en avance sur sa présentation officielle à la deuxième session ordinaire de 2013.

2 juin 2009

2009/10
État des engagements de financement au titre
des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies
pour le développement et de ses fonds et programmes
associés pour 2009 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà (DP/2009/12);

2. *Prend note* du fait que le PNUD a atteint le premier objectif de financement annuel (2008) pour les ressources ordinaires (de base) tel que défini dans son plan stratégique pour 2008-2011;

3. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, *réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et *demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre de ces ressources pour 2009;

4. *Note aussi* avec préoccupation que selon les prévisions actuelles du PNUD et sans préjuger des fluctuations des taux de change, il est à craindre que le montant des contributions à ses ressources ordinaires décline pour tomber du niveau de 2008 à 965 millions de dollars, et qu'elles n'atteignent donc pas l'objectif fixé à 1 milliard 250 millions de dollars pour 2009, sans compter qu'il est extrêmement difficile de prédire leur montant en 2010, et *invite* le PNUD à tenir des consultations informelles avec le Conseil pour établir une stratégie visant à réduire l'écart de financement prévu;

5. *Souligne* que la crise financière ne devrait pas diminuer la capacité du PNUD d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement; et *considère* que le renforcement du rôle et de la capacité du PNUD d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement exige un accroissement de ses ressources en proportion avec les projections calculées dans son plan stratégique 2008-2011 et un élargissement constant, plus prévisible et sûr de sa base de ressources, ainsi qu'une amélioration continue de son efficacité, de sa productivité, de sa cohérence et de son impact;

6. *Souligne* qu'il est important de maintenir une base de ressources ordinaires stable prévisible et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

2 juin 2009

2009/11

Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/2009/13);

2. *Se félicite* des informations et de l'analyse complémentaires sur les fonctions et les activités d'évaluation du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du programme des Volontaires des Nations Unies, ainsi que de leurs actions visant à renforcer cette activité par les services exclusivement chargés de l'évaluation, par la mise au point d'outils et de directives en la matière et par leur attention au suivi des activités d'évaluation;

3. *Se félicite également* de l'amélioration et de l'harmonisation des méthodes d'évaluation des résultats des activités de développement, dont la portée plus étendue et la plus grande régularité augmentent leur valeur pour la planification de nouveaux programmes de pays;

4. *Reconnaît* que le PNUD a consolidé le contrôle en matière d'évaluation par la publication des directives visant à renforcer les rôles et responsabilités des bureaux régionaux et des bureaux de pays et par l'intégration au tableau de bord d'un indicateur de la conformité de la réponse de l'administration;

5. *Prie* le PNUD de régler les problèmes mis au jour par les évaluations;

6. *Prend note* de la baisse du nombre total d'évaluations décentralisées et, à cet égard, *prie* le PNUD de renforcer les capacités d'évaluation décentralisée, à suivre et à évaluer des programmes au niveau des pays et d'utiliser davantage ces évaluations comme base des décisions à prendre pour les améliorations futures, compte tenu de la nécessité d'appuyer les régions et les domaines d'intervention où les évaluations menées sont les moins nombreuses et les niveaux de ressource les plus élevés;

7. *Constate* que les programmes de pays ont de plus en plus de mal à se conformer à la conduite d'évaluation des résultats et *prie* le PNUD d'améliorer le respect de cette obligation en établissant des plans d'évaluation de programmes de pays réalisables et convenablement financés, notamment en affectant des ressources programmées aux évaluations de résultats décentralisées;

8. *Prend acte* du défi permanent que pose la qualité des évaluations décentralisées et *souligne* la nécessité pour le PNUD d'améliorer la planification des programmes et la gestion axée sur les résultats pour mieux développer la conception et la méthodologie des évaluations décentralisées;

9. *Prend acte* de l'augmentation en 2008 du nombre de spécialistes chargés du suivi et de l'évaluation et *encourage* le PNUD à continuer de professionnaliser la fonction en perfectionnant les personnels spécialisés et leur capacité à gérer le fait que certains services chargés des programmes ne disposent pas d'une telle expertise;

10. *Prend acte* de la légère amélioration enregistrée au niveau des réponses présentées par l'administration aux évaluations décentralisées et *encourage* le PNUD à pousser plus loin l'amélioration et le suivi des réponses de l'administration

afin d'améliorer la responsabilisation et la transparence en matière de suivi des évaluations;

11. *Prie également* le PNUD de contribuer au perfectionnement des capacités nationales en matière d'évaluation;

12. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, qui encourage l'intensification des activités d'évaluation, s'agissant en particulier des résultats obtenus en matière de développement, notamment en favorisant la collaboration en matière d'évaluation, y compris les évaluations communes; et, à cet égard, *encourage* le PNUD à continuer d'évaluer conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies l'efficacité en matière de développement tout en continuant de privilégier la responsabilisation du PNUD;

13. *Approuve* le programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2009-2010.

2 juin 2009

2009/12

Rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies et rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel présenté par le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2009/19) et *note* les résultats ayant trait au programme et aux activités opérationnelles qui y figurent;

2. *Accueille avec satisfaction* les contributions concrètes et évolutives du FENU en vue d'une adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte local en fournissant des fonds d'investissement et une assistance technique en vue de contribuer au développement local et de promouvoir des services inclusifs de microfinancement qui profitent aux ménages pauvres et aux petites et microentreprises;

3. *Renouvelle* son appui aux arrangements relatifs à la programmation et au financement du FENU proposés pour 2008-2011, présentés à la première session ordinaire de 2008, et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à contribuer au budget ordinaire du FENU ou de verser les contributions thématiques pluriannuelles au niveau nécessaire pour permettre au FENU d'exécuter son plan d'investissement pour 2008-2011, ce qui permettrait au FENU d'élargir ses services et son appui aux investissements de 38 à 45 pays les moins avancés;

4. *Recommande* que le PNUD et le FENU renforcent davantage leur partenariat stratégique tel qu'il est défini dans le document DP/2009/20, et les *prie* de faire rapport au Conseil régulièrement, notamment à sa session annuelle de 2011, sur les défis à relever et les enseignements tirés de l'expérience.

2 juin 2009

2009/13

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et prolongation de son plan stratégique

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2009/21) et de son rectificatif (DP/2009/21/Corr.1/Rev.1), et des informations relatives à son plan stratégique 2008-2011, qui y figurent;

2. *Reconnaît* l'appui apporté par UNIFEM aux pays de programme qui s'emploient à atteindre les objectifs prioritaires en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et à avancer sur des fronts connexes tels que le Programme d'action de Beijing et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

3. *Prie* UNIFEM d'inclure dans son rapport annuel au Conseil d'administration des données qualitatives et quantitatives sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées pour réaliser les objectifs et les résultats de son plan stratégique, en utilisant des indicateurs définis dans le plan;

4. *Reconnaît* les efforts faits par UNIFEM pour suivre avec plus d'efficacité les résultats, les progrès et les lacunes et *prie* la Directrice exécutive de continuer d'améliorer la relation entre les produits et les résultats dans son rapport annuel de façon à mieux mettre en lumière l'impact des activités d'UNIFEM;

5. *Se félicite* de ce qu'UNIFEM ait dépassé les objectifs de mobilisation de ressources fixés en 2008 et établi de nouveaux partenariats avec des donateurs bilatéraux, des organisations de la société civile et des partenaires du secteur privé, et *encourage* le Fonds à continuer d'élargir le cercle de ses donateurs et à constituer des partenariats plus solides pour atteindre les objectifs de mobilisation de fonds fixés dans son plan stratégique, en attachant une attention particulière à ses ressources de base;

6. *Prend acte* de la note d'informations sur les critères et la méthodologie retenus pour l'affectation des ressources ordinaires (de base) (DP/2009/21, annexe 3) ainsi que de la lettre du 27 mai 2009, adressée à l'Administrateur du PNUD par la présidence du Comité consultatif d'UNIFEM (DP/2009/21, annexe 2) et après consultation avec les États Membres, *décide* de les examiner à sa deuxième session ordinaire de 2009;

7. *Encourage* UNIFEM à continuer de s'employer, en collaboration avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, à promouvoir davantage encore l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

8. *Prolonge* jusqu'en 2013 le plan stratégique d'UNIFEM, 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources financières;

9. *Demande* à la Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2011, un examen à mi-parcours de la prolongation du plan

stratégique, 2008-2013, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes mondiaux et régionaux pertinents d'UNIFEM;

10. *Demande également* à la Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2013, une étude synthétique de la prolongation du plan stratégique, 2018-2013, avant la présentation à la session annuelle de 2013 du projet de plan stratégique pour 2014-2017 d'UNIFEM, et en avance sur sa présentation officielle à la deuxième session ordinaire de 2013.

2 juin 2009

2009/14

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet (UNOPS) (DP/2009/22);

2. *Se félicite* des progrès qu'a réalisés le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en vue d'améliorer l'efficacité et la productivité de ses modalités de travail;

3. *Prend note* des apports de l'UNOPS aux activités et résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies, souvent dans des conditions très difficiles;

4. *Prend note également* de la demande croissante des services de l'UNOPS, prouvée par les nouveaux contrats, et des signes de son professionnalisme croissant, manifestés par les tendances positives des enquêtes récentes et par la satisfaction de sa clientèle;

5. *Encourage* l'UNOPS à intégrer dans ses futurs rapports des informations et des analyses complémentaires sur les enquêtes de satisfaction de sa clientèle.

29 mai 2009

2009/15

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* : a) du rapport du PNUD sur l'audit et le contrôle internes (DP/2009/23); b) du rapport du Bureau de la déontologie (DP/2009/25); c) du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2008 (DP/FPA/2009/5); et d) du rapport du Bureau de l'audit interne du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les services d'audit interne fournis à l'Organisation en 2008 (DP/2009/24);

2. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes, de la clarté et du mode de présentation des

recommandations ainsi que de la planification des audits axée sur les risques dans les rapports d'audit interne;

3. *Se félicite* de l'inclusion dans les rapports sur l'audit et le contrôle internes respectifs des principales conclusions, des recommandations non appliquées et des explications concernant les conclusions restées sans suite pendant 18 mois ou plus;

4. *Rappelle* sa décision 2008/13 sur la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, *prend note* des actions menées par le PNUD et le FNUAP pour renforcer la modalité d'exécution nationale et la maîtrise locale des initiatives et *prie* le PNUD et le FNUAP de régler toutes les questions opérationnelles identifiées dans les rapports d'audit, en s'attachant particulièrement au renforcement des capacités;

5. *Rappelle* la décision 2008/37, qui stipule entre autres les procédures à suivre lors de la diffusion des rapports d'audit interne, et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS :

a) D'inclure dans leurs futurs rapports annuels des informations exhaustives sur la diffusion desdits rapports, en incluant le nombre de rapports d'audit interne diffusés et leurs titres; et

b) De donner aux gouvernements concernés le temps nécessaire pour examiner les rapports d'audit interne et présenter leurs observations, avant de les diffuser;

6. *Approuve* la décision du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de différer à 2012 l'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et *prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de s'engager, à titre prioritaire, à adopter les normes IPSAS au plus tard en 2012 et à présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2013, les états financiers établis conformément à ces normes pour l'année 2012;

7. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'afficher sur leurs sites Web respectifs leurs plans pour la mise en application des normes IPSAS et de tenir régulièrement le Conseil au courant jusqu'à la présentation des états financiers, à la deuxième session ordinaire de 2013;

8. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'inclure dans leurs futurs rapports des comparaisons pluriannuelles des tendances en matière d'audit;

9. *Partage* les préoccupations de la direction du PNUD et du FNUAP concernant les problèmes récurrents exposés dans les documents DP/2009/23 et DP/FPA/2009/5 concernant la gestion des projets, la gestion des programmes et le suivi et l'évaluation, *salue* les efforts constants que déploie la direction du PNUD et du FNUAP pour remédier aux faiblesses structurelles et *attend avec intérêt* des progrès notables dans les résultats d'audit ayant trait à ces domaines d'ici à 2010, qui feront l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011, dans le cadre des rapports d'audit interne du PNUD et du FNUAP;

10. *Prie* la direction du PNUD et la direction du FNUAP de tenir le Conseil informé des stratégies et activités qu'ils ont mis en œuvre pour remédier aux

problèmes constatés de façon récurrente dans les conclusions d'audit figurant dans les documents DP/2009/23 et DP/FPA/2009/5;

En ce qui concerne le PNUD :

11. *Se félicite* de la progression constante des audits internes portant sur les bureaux de pays et les services du siège du PNUD, *encourage* le PNUD à élargir la portée de ses audits des services du siège et *note avec préoccupation* le nombre d'audits de bureaux de pays dont la notation a mérité la mention « insuffisant »;

12. *Note* que le nombre de recommandations d'audit restées sans suite depuis 18 mois ou plus a diminué et *prie* le PNUD de poursuivre ses efforts de suivi pour donner suite à ces recommandations;

13. *Note avec satisfaction* les progrès importants réalisés dans la présentation en temps voulu des rapports d'audit couvrant des projets réalisés par des organisations non gouvernementales et/ou des gouvernements nationaux;

14. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2008;

15. En liaison avec le paragraphe 9 ci-dessus, *se félicite* des progrès réalisés pour remédier aux problèmes récurrents que posent les questions d'audit identifiées dans le document DP/2009/23, notamment les irrégularités au niveau de la passation des marchés, de la gestion des avoirs et des ressources financières, et *prie* le PNUD de s'attaquer à ces questions en priorité et dans les futurs efforts de planification dans les bureaux de pays et au siège;

S'agissant du FNUAP :

16. *Se félicite* du renforcement constant des processus de responsabilisation et d'assurance au FNUAP, et *exhorte* la Directrice exécutive à continuer de renforcer la planification des audits axée sur les risques, à adopter un dispositif de contrôle interne conforme aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international, à mettre en place une stratégie de gestion globale des risques, à pourvoir les postes vacants à la Division des services de contrôle interne afin que les audits aient l'étendue voulue, et à veiller à ce que le niveau des ressources mises à la disposition de la Division soit conforme aux recommandations faites par le Corps commun d'inspection dans son rapport JIU/REP/2006/2;

17. *Rappelle* les dispositions de l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies relatif à la vérification externe des comptes et en particulier l'article 12.6, et *souligne* que tous les accords de financement doivent être conformes aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions du Conseil d'administration;

18. *Prie à nouveau* la Directrice exécutive de prendre les mesures voulues pour veiller à ce que les opérations menées soient conformes aux politiques, règles et règlements du FNUAP;

S'agissant de l'UNOPS :

19. *Salue* les progrès réalisés pour renforcer les capacités d'audit interne au sein de l'organisation;

20. *Se félicite* de l'élargissement de la portée de l'audit interne en 2008;

21. *Prend acte* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2008 et *fait sien* le mandat révisé de ce dernier qui y figure, sous réserve des modifications ci-après :

a) Avant d'être nommés, les membres du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit doivent faire l'objet d'une enquête pour éviter tout conflit d'intérêts, conformément à la décision 2008/37;

b) En nommant les futurs membres du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit, le Directeur exécutif veille à ce qu'au moins une majorité simple des membres ait une expérience concrète, pertinente et récente du contrôle financier ou interne;

c) Lorsqu'il s'acquitte de son rôle consultatif en matière de contrôle, le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit peut exercer à son gré toutes les fonctions principales énumérées au chapitre 5.

3 juin 2009

2009/16

Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique de 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui composent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : DP/FPA/2009/2 (Part I), DP/FPA/2009/2 (Part I, Add.1 et son rectificatif, Part I, Add.1/Corr.1), et DP/FPA/2009/2 (Part II), et prend note également des progrès continus que le FNUAP a réalisés dans l'harmonisation de sa programmation avec son plan stratégique pour 2008-2011, l'objectif étant de tenir compte des priorités nationales des pays de programme;

2. *Rappelle* la résolution 63/232 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement, qui, entre autres, invite instamment les fonds et programmes à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours;

3. *Prolonge* à 2013 le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocations des ressources et les programmes mondiaux et régionaux du FNUAP, 2008-2011;

4. *Demande* à la Directrice exécutive de faire mention, dans ses futurs rapports annuels, des valeurs de référence et des objectifs retenus pour les résultats et les produits du plan stratégique 2008-2011, afin de mesurer avec précision les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs et résultats;

5. *Demande* à la Directrice exécutive de soumettre au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2011, un examen à mi-parcours de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes mondiaux et régionaux du FNUAP;

6. *Demande également* à la Directrice exécutive de soumettre au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2013, une étude synthétique de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, avant la présentation, à la session annuelle de 2013, d'un projet de plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, et en avance sur sa présentation officielle à la deuxième session ordinaire de 2013.

3 juin 2009

2009/17

Engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà (DP/FPA/2009/3);

2. *Accueille avec satisfaction* la progression des ressources ordinaires du Fonds en 2008 ainsi que l'augmentation des recettes au titre du cofinancement et *accueille également avec satisfaction* les contributions versées par les pays de programme;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action et *encourage* le FNUAP à continuer de mobiliser des ressources ordinaires tout en continuant à mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds thématiques et ses programmes;

4. *Souligne* que la crise financière ne devrait pas diminuer la capacité du FNUAP d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement; et *reconnait* que le renforcement du rôle et des capacités du FNUAP d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement exige un accroissement de ses ressources en proportion avec les projections calculées dans son plan stratégique, 2008-2011, et un élargissement constant, plus prévisible et sûr de sa base de ressources, ainsi qu'une amélioration continue des rapports produits par le FNUAP sur son efficacité, sa productivité, sa cohérence et son impact;

5. *Constate* que le maintien et l'amélioration du niveau de financement du FNUAP exigeront que les pays qui sont en mesure de le faire augmentent leur financement durant la période du plan stratégique du FNUAP;

6. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à fournir des contributions en les versant tôt dans l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

7. *Souligne* qu'il faut au FNUAP un appui politique énergique et un soutien financier accru ainsi qu'une augmentation de ses ressources de base, versées de manière prévisible, afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays et d'intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres nationaux de développement.

2 juin 2009

2009/18

Politique d'évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2007/40 relative au plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011, le cadre de responsabilisation du FNUAP ainsi que la décision 2008/37 sur la politique de surveillance du FNUAP et *reconnaît* que ces documents jettent les bases d'une politique d'évaluation du FNUAP;

2. *Accueille avec satisfaction* la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2009/4) en tant qu'étape importante sur la voie de la création d'un cadre institutionnel commun permettant d'améliorer la transparence, la cohérence et l'efficacité dans la production et l'utilisation des évaluations aux fins de l'apprentissage institutionnel et d'une gestion effective axée sur les résultats, pour appuyer l'effort de responsabilisation et assurer l'impartialité;

3. *Accueille avec satisfaction* l'accent mis par la politique d'évaluation sur le renforcement des capacités d'évaluation des pays de programme, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, et *invite* le FNUAP à continuer de mener des évaluations d'opérations au niveau des pays, en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux, et à les aider à développer leurs capacités nationales d'évaluation;

4. *Salue* les efforts constants du FNUAP pour aligner la politique d'évaluation sur les normes et règles d'évaluation à l'intention du système des Nations Unies, adoptées par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation;

5. *Approuve* la politique d'évaluation du FNUAP, telle qu'elle est présentée dans le document DP/FPA/2009/4, sous réserve des dispositions de la présente décision, et *note* que la fonction d'évaluation a pour objet d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des programmes du Fonds ainsi que leurs résultats;

6. *Réaffirme* que, conformément aux paragraphes 39 et 40 de la politique de surveillance du FNUAP (DP/FPA/2008/14), le Conseil d'administration reçoit des informations sur les résultats des évaluations et formule des orientations en conséquence;

7. *Rappelle* sa décision 2008/37 et exhorte la Directrice exécutive à veiller à ce que les fonctions d'évaluation du FNUAP et les évaluations qu'il mène en consultation avec les gouvernements nationaux, conformément à la politique d'évaluation, soient indépendantes et impartiales;

8. *Prie* la Directrice exécutive :

a) De garantir la qualité, l'impartialité et l'indépendance de la fonction d'évaluation et des évaluations réalisées au FNUAP;

b) De nommer le Directeur de la Division des services de contrôle interne et le Chef du Service de l'évaluation de la Division des services de contrôle interne, en limitant la durée de leur mandat à cinq et quatre ans respectivement, renouvelable une fois, sans réintégration possible au FNUAP;

c) De veiller à ce que le Directeur de la Division des services de contrôle interne ait l'indépendance voulue pour faire rapport directement au Conseil

d'administration sur les évaluations menées par la Division des services de contrôle interne et pour assurer le suivi des réponses données par l'administration à la suite des évaluations;

d) De veiller à ce que le Chef du Service de l'évaluation de la Division des services de contrôle interne ait toute autorité, en dernier ressort, quant au contenu des rapports d'évaluation publiés par la Division des services de contrôle interne;

e) De fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour l'évaluation aux niveaux mondial, régional et de pays, et de renforcer une fonction d'évaluation indépendante, crédible et utile;

f) De veiller à ce que tous les programmes, en particulier les programmes de pays, soient évalués au moins une fois durant leur cycle, que des réponses de l'administration soient préparées pour tous les rapports d'évaluation, que les recommandations soient appliquées et que les leçons tirées de l'expérience soient intégrées dans les politiques, programmes et opérations à venir;

g) De présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2010, un plan d'évaluation biennal aux fins d'information, en gardant à l'esprit l'importance des rapprochements entre l'évaluation et le plan stratégique du FNUAP 2008-2011;

h) De fournir une réponse de l'administration distincte pour les questions essentielles et récurrentes recensées dans le rapport biennal de la Division des services de contrôle interne;

i) D'assurer la diffusion transparente des résultats de l'évaluation, notamment en rendant les rapports largement accessibles au Conseil d'administration et au public, à l'exception des cas exigeant une protection raisonnable de certaines parties prenantes et l'application des principes régissant la confidentialité;

9. *Demande* que les rapports biennaux du Directeur de la Division des services de contrôle interne au Conseil d'administration traite de la fonction, des constatations et des recommandations des évaluations, de la conformité aux normes, de la qualité des évaluations, de l'analyse des facteurs agissant sur la qualité et du suivi des évaluations menées par le FNUAP;

10. *Rappelant* que le FNUAP a la responsabilité de servir ses bénéficiaires et d'ajouter de la valeur aux plans et priorités nationaux de développement, conformément à la résolution 49/128 de l'Assemblée générale sur le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, et *reconnaissant* les liens qui existent entre une méthode reposant sur des données probantes et destinée à améliorer la programmation, la gestion axée sur les résultats et l'évaluation, *prie* la Directrice exécutive de mettre au point des directives sur la méthode reposant sur des données probantes et destinée à améliorer la programmation, de renforcer la gestion axée sur les résultats et de consacrer à ces questions une partie des réponses que l'administration réservera au rapport présenté par la Division des services de contrôle interne, à la session annuelle de 2010;

11. *Encourage* le FNUAP à clarifier les rôles et responsabilités qui incombent à la Division des services de contrôle interne et à d'autres divisions au FNUAP en ce qui concerne la planification, l'exécution, le contrôle, l'assurance de qualité et le suivi, à expliciter comment la fonction d'évaluation se distingue des

autres mécanismes de contrôle et à préciser en quoi les évaluations diffèrent des examens internes;

12. *Prie* la Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2012, un examen de la politique d'évaluation du FNUAP.

3 juin 2009

2009/19

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009

Le Conseil d'administration

Rappelle que lors de sa session annuelle de 2009, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2009 (DP/2009/L.2);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/9);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2009 :

Deuxième session ordinaire de 2009 : 8-11 septembre 2009;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2009;

Pris une décision orale de reporter, de sa deuxième session ordinaire de 2009 à sa première session ordinaire de 2010, l'examen des budgets d'appui biennaux du PNUD et d'UNIFEM, 2010-2011, et l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation du PNUD pour la période 2008-2011.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2009/9 sur le rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique du PNUD, 2008-2011;

Pris acte du rapport du PNUD au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2008 (DP/2009/11/Add.1), de l'annexe statistique (DP/2009/11/Add.2) et de son rectificatif (DP/2009/11/Add.2/Corr.1).

Point 3

Engagements de financement envers le PNUD

Adopté la décision 2009/10 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà.

Point 4
Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2009/11 relative au rapport annuel d'évaluation du PNUD;

Pris note des documents ci-après :

- a) Évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/14);
- b) Réponse de la direction au résumé de l'évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/15);
- c) Examen des mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations, y compris les évaluations décentralisées (DP/2009/16).

Point 5
Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2009/17).

Point 6
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Pris note de la première prorogation d'un an des programmes de pays pour l'Azerbaïdjan, le Chili, l'Iran (République islamique d'), la Serbie, la Somalie et le Zimbabwe (DP/2009/18, tableau 1);

Approuvé la deuxième prorogation d'un an du programme de pays pour les îles Turques et Caïques (DP/2009/18, tableau 2);

Approuvé la première prorogation de deux ans des programmes de pays pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Mozambique et les Philippines (DP/2009/18, tableau 2);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Botswana (DP/DCP/BWA/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/DCP/BDI/2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Équateur (DP/DCP/ECU/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (DP/DCP/AFG/2);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Liban (DP/DCP/LBN/1);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie (DP/DCP/ARM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan (DP/DCP/TJK/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Turkménistan (DP/DCP/TKM/1).

Point 7**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2009/12 relative au rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et au rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD.

Point 8**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Adopté la décision 2009/13 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la prolongation de son plan stratégique.

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**Point 9****Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2009/14 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au FNUAP**Point 12****Rapport annuel de la Directrice exécutive**

Adopté la décision 2009/16 relative au rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2011.

Point 13

Engagements financiers en faveur du FNUAP

Adopté la décision 2009/17 sur les engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà.

Point 14

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Botswana (DP/FPA/DCP/BWA/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/FPA/DCP/BDI/7)

Approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Mozambique (DP/FPA/2009/6);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Équateur (DP/FPA/DCP/ECU/5);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (DP/FPA/DCP/AFG/3)

Approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour les Philippines (DP/FPA/2009/8, tableau 2)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/2009/8, tableau 1)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Iran (République islamique d') (DP/FPA/2009/8, tableau 1);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Liban (DP/FPA/DCP/LBN/3)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/2009/7) et son rectificatif (DP/FPA/2009/7/Corr.1);

Europe orientale et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie (DP/FPA/DCP/ARM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/DCP/BIH/1) et son rectificatif (DP/FPA/DCP/BIH/1/Corr.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan
(DP/FPA/DCP/KAZ/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan
(DP/FPA/DCP/UZB/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan
(DP/FPA/DCP/TJK/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Turkménistan
(DP/FPA/DCP/TKM/3)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Azerbaïdjan
(DP/FPA/2009/9, tableau 1)

Approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Kirghizistan (DP/FPA/2009/9, tableau 2).

Point 15 **Évaluation (FNUAP)**

Adopté la décision 2009/18 sur la politique du FNUAP en matière d'évaluation.

Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS

Point 10 **Audit et contrôle internes (PNUD, FNUAP et UNOPS)**

Adopté la décision 2009/15 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes.

Point 11 **Missions de visite**

Pris note des rapports ci-après :

a) Rapport sur la mission de visite commune au Cambodge (DP-FPA/2009/CRP.1) et son rectificatif (DP-FPA/2009/CRP.1/Corr.1);

b) Rapport sur la mission de visite PNUD/FNUAP au Népal (DP/2009/CRP.2-DP/FPA/2009/CRP.1).

Point 16 **Questions diverses**

Tenu les manifestation et les consultations ci-après :

PNUD

a) Réunion d'information sur la consolidation de la paix et les premières activités de relèvement;

b) Consultations informelles sur le budget d'appui biennal du PNUD et l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation;

FNUAP

- a) Manifestation spéciale de remise du Prix 2009 des Nations Unies en matière de population;
- b) Consultations informelles sur la politique d'évaluation du FNUAP;
- c) Réunion d'information sur la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et les préservatifs féminins et sur le programme conjoint FNUAP-UNICEF contre la mutilation génitale féminine;

PNUD/FNUAP

Déjeuner-débat sur la crise financière et économique mondiale;

PNUD/FNUAP/UNOPS

Réunion d'information conjointe sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public.

3 juin 2009

2009/20

Examen annuel de la situation financière pour 2008

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière pour 2008 (DP/2009/28 et Corr.1) et des informations détaillées contenues dans son additif (DP/2009/28/Add.1);

2. *Invite* l'ensemble des États Membres à aider le PNUD à réaliser les objectifs concernant les ressources, fixés dans le plan stratégique et réaffirmés dans la décision 2007/32, et à s'engager dans les meilleurs délais à verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2009 et au-delà, si possible dans le cadre d'annonces de contributions pluriannuelles;

3. *Prend acte* de l'importance de la prévisibilité des ressources aux fins de la planification efficace des programmes du PNUD, sachant qu'il est essentiel que les contributions soient versées en temps opportun pour éviter les problèmes de liquidités;

4. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et *réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD;

5. *Insiste* sur la nécessité de réaliser les objectifs fixés en matière de ressources dans le plan stratégique pour 2008-2011, et *reconnaît* que d'autres ressources, notamment les ressources locales, bilatérales et multilatérales et celles provenant des fonds de l'ensemble du système, contribuent pour beaucoup à la réalisation du plan stratégique;

6. *Demande* au PNUD de faire figurer dans ses prochains rapports sur la situation financière un tableau comparatif mettant en regard les résultats financiers obtenus et ceux prévus au budget, tels qu'énoncés dans le plan stratégique, ainsi que des informations supplémentaires sur la politique de recouvrement des coûts;

7. *Rappelle* ses décisions 2003/22 et 2007/18, *réaffirme* que le recouvrement des coûts devrait couvrir les coûts d'appui aux activités financées sur d'autres ressources, *reconnaît* que les données financières présentées dans les rapports financiers constituent une partie essentielle des informations nécessaires pour évaluer la situation financière du PNUD et en rendre compte de manière efficace, et *demande* à ce dernier de faire figurer des informations sur les recettes et dépenses liées au recouvrement des coûts dans ses prochains rapports sur l'examen annuel de sa situation financière.

11 septembre 2009

2009/21

Dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008 (DP/2009/29) et de son additif statistique (DP/2009/29/Add.1);

2. *Encourage* l'inclusion des informations figurant dans le rapport et dans son additif statistique dans le rapport sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, conformément aux dispositions de la résolution 63/232 de l'Assemblée générale;

3. *Prend acte* du fait que, à partir de 2010, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU appliquera la résolution 63/232 et procédera à une analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

11 septembre 2009

2009/22

Méthodologie et angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011 (DP/2009/30);

2. *Approuve* l'approche proposée concernant le budget d'appui biennal pour 2010-2011, conformément aux dispositions énoncées dans la présente décision, qui vise à obtenir les meilleurs rapports coût-efficacité, à investir dans l'organisation et à améliorer la responsabilisation et la transparence;

3. Aux fins de l'amélioration de la transparence, *approuve* quatre grandes catégories d'activités et de dépenses : a) développement, b) gestion, c) coordination des initiatives de développement des Nations Unies, et d) fins spéciales;

4. À cet égard, *prie* le PNUD de présenter des propositions quant à la manière de traiter les dépenses ayant trait à la coordination des initiatives de

développement des Nations Unies en tant que catégorie de dépenses distincte dans ses instruments budgétaires;

5. Aux fins de l'amélioration de la transparence, de la responsabilisation et de l'harmonisation, *approuve* la décision du PNUD tendant à fonder la classification des dépenses afférentes aux postes sur l'approche intégrale (selon laquelle chaque poste relève d'une seule catégorie de dépenses) pour tous les postes imputés sur les catégories et fonctions budgétaires du ou des instrument(s) budgétaire(s) de l'organisation, à l'exception des postes ayant trait à la coordination des initiatives de développement des Nations Unies;

6. *Souligne* que la présente décision devrait s'inscrire dans le cadre des efforts déployés pour limiter les dépenses de gestion, et *prie* le PNUD de lui présenter, dans son rapport annuel, des informations sur les études portant sur la charge de travail ayant trait à la fonction de coordination des initiatives de développement des Nations Unies et aux dépenses connexes;

7. *Souligne également* que, lors de l'élaboration des budgets et de la méthodologie budgétaire, il importe de préserver la qualité et l'intégrité des fonctions de contrôle de la gestion de l'organisation, notamment en donnant aux organes de contrôle les ressources dont ils ont besoin pour exécuter leur plan de travail;

8. S'agissant des activités et dépenses relatives au développement, *approuve* deux sous-catégories d'activités et de dépenses : a) programmes et b) efficacité de l'aide au développement;

9. En ce qui concerne les programmes et les activités et dépenses visant à l'efficacité de l'aide au développement, *approuve*, à la lumière des définitions proposées, la distinction entre les activités et dépenses qu'il y aurait lieu de considérer comme relevant de « programmes », et celles qu'il serait plus juste de considérer comme liées à l'« efficacité de l'aide au développement »;

10. S'agissant des activités et dépenses visant à l'efficacité de l'aide au développement, *approuve* deux catégories d'activités et de dépenses : a) élaboration et mise en œuvre du programme, et b) services consultatifs relatifs à l'élaboration du programme;

11. En ce qui concerne les dépenses et activités à des fins spéciales, *approuve* trois sous-catégories d'activités et de dépenses : a) activités prescrites par l'Assemblée générale, b) dépenses d'équipement, et c) opérations gérées par le PNUD mais ne relevant pas du Programme;

12. *Demande* au PNUD, dans le cadre de l'application de la présente décision, de renforcer l'harmonisation en coopération entre le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);

13. *Souligne* que ces changements n'entraîneront aucune réduction du montant des ressources allouées aux activités relatives aux programmes, et *insiste* sur la nécessité d'établir clairement les dépenses liées aux sous-catégories passées d'un instrument budgétaire à l'autre;

14. *Demande* au PNUD de s'engager activement dans un processus de consultation officieux avec le Conseil d'administration en vue de se prononcer sur le

budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011, à sa première session ordinaire de 2010;

15. *Prie* l'Administrateur de continuer à améliorer la méthode de budgétisation en collaboration avec le FNUAP et l'UNICEF, en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires pour compléter le prochain plan stratégique et, à cet égard, *demande* qu'on lui présente une note d'information préliminaire commune sur les mesures prises et les progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2011, ainsi qu'un rapport commun à la session annuelle de 2012;

16. *Prie également* l'Administrateur de collaborer avec le FNUAP et l'UNICEF aux fins d'améliorer l'harmonisation dans le budget d'appui biennal du PNUD pour 2012-2013 et, à la deuxième session ordinaire de 2010, de présenter un rapport commun sur :

- a) L'importance accordée aux résultats et le resserrement des liens avec les résultats attendus en matière de gestion, tels que définis dans le plan stratégique;
- b) L'harmonisation des méthodes budgétaires, notamment la répartition des dépenses entre le budget-programme et le budget d'appui, et la définition d'une méthode commune pour le traitement d'articles du même coût entre et dans les différents budgets et cadres de financement, compte tenu des différences existant entre les modèles d'activité du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

17. *Prie en outre* l'Administrateur d'améliorer le budget d'appui biennal du PNUD pour 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le PNUD :

- a) En améliorant les liens entre les ressources et les résultats du budget d'appui biennal;
- b) En communiquant des renseignements, sous forme de récapitulatif, expliquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au budget, notamment pour savoir si elles sont imputables à une évolution du volume des dépenses, du montant nominal ou des dépenses statutaires;
- c) En donnant des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, notamment des informations actualisées sur les coûts variables indirects des activités du PNUD pour que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

18. *Souligne* la nécessité de fournir des informations sur l'exécution du budget dans les rapports sur l'examen financier annuel, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui biennal;

19. *Insiste* sur la nécessité de mener des consultations avec les membres du Conseil d'administration aux fins d'apporter des améliorations au budget d'appui biennal du PNUD pour 2012-2013 et au budget unique intégré pour chaque organisation à compter de 2014 et, à cet égard, *prie* le PNUD, en collaboration avec le FNUAP et l'UNICEF, de présenter une note décrivant une feuille de campagne aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la présente décision, à la première session ordinaire de 2010.

11 septembre 2009

2009/23

Évaluation de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation finale conjointe de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PNUD (DP/2009/32);
2. *Félicite* les bureaux de l'évaluation du PNUD et de l'ONUDI pour leur collaboration;
3. *Demande* au PNUD d'appliquer les recommandations relatives à l'évaluation, en tenant compte des délibérations de la Conférence générale de l'ONUDI de décembre 2009;
4. *Encourage* le PNUD à remplacer l'accord de partenariat actuel avec l'ONUDI par un mémorandum d'accord qui décrive les domaines thématiques d'intérêt et simplifie et normalise la coopération, notamment les arrangements administratifs, pour assurer un appui souple et adapté à l'accomplissement des priorités nationales.

11 septembre 2009

2009/24

Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar et du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont ils font état et des recommandations qui y sont formulées;
2. *Demande* à l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et d'y donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain;
3. *Approuve* la prolongation d'un an (jusqu'en 2011) proposée pour la phase 4 de l'Initiative;
4. *Autorise* l'Administrateur à allouer pour la période révisée (2008-2011) un montant estimé à 38,9 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires (« de base ») et à compléter par un montant additionnel à prélever sur les autres ressources (« ressources à des fins spéciales ») à hauteur de 65 millions de dollars. Les deux montants englobent les 24,1 millions de dollars de ressources de base et les 24,9 millions de dollars de ressources à des fins spéciales autorisés dans la décision 2007/36.

11 septembre 2009

2009/25
Plan stratégique du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets, 2010-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du processus de consultation mené dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour les années 2010-2013 (DP/2009/36);

2. *Fait sien* le plan stratégique proposé par le Directeur exécutif de l'UNOPS dans le document DP/2009/36;

3. *Réaffirme* le mandat de l'UNOPS consistant, aux fins de la cohérence et de la poursuite des objectifs des Nations Unies, à faire office de prestataire de services destinés aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions financières internationales et régionales, aux organisations intergouvernementales, aux gouvernements donateurs et bénéficiaires et aux organisations non gouvernementales;

4. *Réaffirme également* que l'UNOPS joue un rôle central au sein du système des Nations Unies dans les domaines de la passation et de la gestion des marchés, ainsi que des travaux de génie civil et du développement de l'infrastructure matérielle, y compris en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités;

5. *Reconnaît* que l'UNOPS peut apporter une valeur ajoutée en fournissant à moindres frais des services efficaces aux partenaires de développement dans les domaines de la gestion de projets, des ressources humaines, de la gestion financière et des services communs ou partagés;

6. *Autorise* le Directeur exécutif à signer, en consultation avec le coordonnateur résident ou le coordonnateur des opérations humanitaires, selon qu'il convient, des accords de services directs avec les gouvernements;

7. *Autorise également* le Directeur exécutif à nommer des représentants de l'UNOPS et, lorsque l'UNOPS n'est pas lié par un accord-cadre établi par un autre organisme des Nations Unies, à signer au nom de l'Organisation des Nations Unies des accords avec le pays hôte au sujet des activités du Bureau dans le pays en question, après en avoir informé le coordonnateur résident ou le coordonnateur des opérations humanitaires, selon qu'il convient;

8. *Prie* le Directeur exécutif de l'informer, dans son rapport annuel, de l'utilisation qui aura été faite de l'autorité accordée au paragraphe 7;

9. *Prend note avec satisfaction* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies (DP/2009/37) et *se félicite* de la présentation et de l'analyse des données qui y figurent.

11 septembre 2009

2009/26 Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, produits concernant la gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans les estimations du projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2010-2011 figurant dans le document DP/FPA/2009/10;

2. *Prend note également* des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, telles qu'elles figurent dans le document DP/FPA/2009/11;

3. *Demande* au FNUAP d'améliorer encore les indicateurs utilisés pour le budget d'appui biennal pour 2010-2011, en vue de les rendre plus spécifiques et plus mesurables et, à cet égard, de réviser et améliorer les indicateurs pertinents d'ici à la première session ordinaire de 2010, en présentant, pour information, un correctif concernant la matrice de résultats;

4. *Rappelle* sa décision 2007/15, dans laquelle il demandait un bilan de la politique du FNUAP concernant le recouvrement des coûts indirects et, à cet égard, prie le FNUAP de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2010, un rapport sur le recouvrement effectif des coûts en 2007 et 2008, et sur le montant des coûts indirects variables;

5. *Approuve* les ressources d'un montant brut de 274,5 millions de dollars, représentant le budget total d'appui biennal pour 2010-2011, et *note* que le montant total net des crédits à ouvrir est de 236,3 millions de dollars;

6. *Décide* que le crédit ouvert doit être affecté aux 16 fonctions précisées dans le document DP/FPA/2009/10 pour réaliser les produits attendus en matière de gestion, comme indiqué dans le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

7. *Autorise* l'inscription de dépenses supplémentaires d'un montant de 5,7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour la poursuite de la mise en œuvre du projet consacré au système de planification des ressources (Atlas), y compris l'application des normes internationales de comptabilité pour le secteur public;

8. *Autorise également* l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 5,8 millions de dollars au titre des ressources ordinaires afin de reconstituer la réserve au titre de la sécurité;

9. *Autorise en outre* l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 5,9 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les dépenses non renouvelables occasionnées par le déménagement du siège du FNUAP et *demande* qu'un rapport informel lui soit présenté une fois le déménagement achevé;

10. *Autorise* une réduction de 4 millions de dollars (décision 2008/6) des dépenses non renouvelables approuvées au titre de la nouvelle structure organisationnelle du FNUAP, soit un montant total révisé de 24,4 millions de dollars;

11. *Note* que l'installation de plusieurs des locaux permanents des bureaux régionaux peut être étendue jusqu'à 2010. Dans ce cas, le FNUAP reportera pour 2010 un montant correspondant des dépenses approuvées non renouvelables;

12. *Prie* la Directrice exécutive de continuer à améliorer la méthode de budgétisation en collaboration avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires pour compléter le prochain plan stratégique et, à cet égard, *demande* qu'on lui présente une note d'information préliminaire commune sur les mesures prises et les progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2011, ainsi qu'un rapport commun à la session annuelle de 2012;

13. *Prie également* la Directrice exécutive de collaborer avec le PNUD et l'UNICEF aux fins d'améliorer l'harmonisation dans le budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 et, à la deuxième session ordinaire de 2010, de présenter un rapport commun sur :

a) L'importance accordée aux résultats et le resserrement des liens avec les résultats attendus en matière de gestion, tels que définis dans le plan stratégique;

b) L'harmonisation des méthodes budgétaires, notamment la répartition des coûts entre le budget-programme et le budget d'appui, et la définition d'une méthode commune pour le traitement d'articles du même coût entre et dans les différents budgets et cadres de financement, compte tenu des différences qui existent entre les modèles d'activité du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

14. *Prie en outre* la Directrice exécutive d'améliorer le budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds :

a) En améliorant les liens entre les ressources et les résultats;

b) En communiquant des renseignements, sous forme de récapitulatif, expliquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au budget, notamment pour savoir si elles sont imputables à une évolution du volume des dépenses, du montant nominal ou des dépenses statutaires;

c) En donnant des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, notamment des informations actualisées sur les coûts variables indirects des activités du FNUAP pour que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

15. *Souligne* la nécessité de fournir des informations sur l'exécution du budget dans les rapports sur l'examen financier annuel, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui;

16. *Souligne également* la nécessité de mener des consultations avec les membres du Conseil d'administration aux fins d'apporter des améliorations au budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 et au budget unique intégré pour chaque organisation à compter de 2014 et, à cet égard, *prie* le Fonds, en collaboration avec le PNUD et l'UNICEF, de présenter une note décrivant une feuille de campagne aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la présente décision, à la première session ordinaire de 2010.

11 septembre 2009

2009/27**Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2009/12);
2. *Approuve* les modifications apportées au Règlement financier du FNUAP, telles qu'énoncées dans le document DP/FPA/2009/12, en tenant compte des dispositions de la présente décision;
3. *Demande*, dans un souci de clarté et de précision, que dans la version en langue anglaise du Règlement financier, à l'article 2.2, les définitions des termes « commitment » et « obligation » soit modifiées, l'expression « shall mean an engagement, such as [...] » étant remplacée par l'expression « shall mean an engagement arising from »;
4. *Prend note* des modifications apportées aux règles de gestion financières;
5. *Insiste* sur le rôle que le Conseil d'administration joue dans la gouvernance et le contrôle de la gestion du FNUAP;
6. *Réitère* la demande formulée dans ses décisions 2000/8 et 2002/6 tendant à ce que le FNUAP évalue sa participation à des approches sectorielles, lui fasse part des enseignements tirés et lui rende compte des progrès accomplis dans son rapport annuel.

*11 septembre 2009***2009/28****Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2009***Le Conseil d'administration*

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2009, il a :

Point 1**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2009 (DP/2009/L.3);

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2009 (DP/2009/26);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2010 :

Élection du Bureau pour 2010 : 6 ou 11 janvier 2010

Première session ordinaire de 2010 : 11-14 janvier *ou* 19-22 janvier 2010Réunion conjointe des conseils
d'administration du PNUD/FNUAP,
de l'UNICEF et du PAM : 15 et 18 janvier 2010

Session annuelle de 2010 : 21 juin-2 juillet 2010 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2010 : 13-16 septembre 2010

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives (PNUD)

Adopté la décision 2009/20 sur l'examen annuel de la situation financière pour 2008;

Adopté la décision 2009/21 sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008;

Adopté la décision 2009/22 sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011.

Point 3

Évaluation au PNUD

Adopté la décision 2009/23 sur l'évaluation de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD.

Point 4

Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Adopté la décision 2009/24 sur l'assistance au Myanmar;

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Botswana et Burundi;

Amérique latine et Caraïbes : Équateur;

Asie et Pacifique : Afghanistan;

États arabes : Liban;

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan;

Pris note de la prorogation d'un an des programmes pour la Jamahiriya arabe libyenne;

Pris note des documents relatifs aux projets de programme régionaux et des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour l'Ouganda (DP/DCP/UGA/2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour l'Argentine (DP/DCP/ARG/2)

Projet de descriptif de programme pour le Guatemala (DP/DCP/GTM/2);

États arabes

Document relatif au projet de programme régional pour les États arabes (DP/RPD/RAS/2);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme pour la Roumanie (DP/DCP/ROU/1).

Point 5

Fonds d'équipement des Nations Unies

Entendu un rapport oral sur le système de recouvrement des coûts du Fonds d'équipement des Nations Unies.

Point 6

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2009/25 sur le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 2010-2013;

Pris note du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/2009/37).

Point 7

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Pris note du rapport sur les critères et la méthode d'allocation des ressources ordinaires du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/2009/38).

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 8

Suivi de la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2009/39-DP/FPA/2009/14).

Point 9

Audit et contrôle internes

Entendu des rapports oraux du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application de la décision 2008/37 relative aux activités d'audit et de contrôle internes.

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2009/26 sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011;

Adopté la décision 2009/27 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/2009/11) sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/2009/13) sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP.

Point 11

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Botswana et Burundi;

Amérique latine et Caraïbes : Équateur;

Asie et Pacifique : Afghanistan;

États arabes : Liban;

Europe de l'Est et Asie centrale : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour l'Ouganda (DP/FPA/DCP/UGA/7);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour le Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/6).

Point 12

Questions diverses

Tenu les séances d'information et consultations officielles suivantes :

PNUD

Tenu des consultations officielles sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant les budgets d'appui biennaux du PNUD et d'UNIFEM pour 2010-2011 et sur l'application de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts;

Tenu des consultations officielles sur la politique d'évaluation du PNUD;

Tenu un débat thématique sur l'appui du PNUD au développement des capacités nationales.

FNUAP

Tenu une séance d'information sur la série de recensements de 2010.

UNOPS

Tenu des consultations officielles sur les opérations menées sur le terrain par l'UNOPS.

11 septembre 2009

2009/29

**Allocation de crédit par anticipation au titre
du budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation pour janvier 2010, d'un montant de 38,1 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011;

2. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal pour 2010-2011 et n'en constituera pas un complément.

17 novembre 2009

2009/30

**Allocation de crédit par anticipation au titre du budget
d'appui biennal d'UNIFEM pour 2010-2011**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation pour janvier 2010, d'un montant de 1,2 million de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2010-2011;

2. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal pour 2010-2011 et n'en constituera pas un complément.

17 novembre 2009

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP**

**Première session ordinaire de 2010 (11 et 19-22 janvier 2010, New York
ou 6 et 11-14 janvier 2010, à préciser)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi, 11 janvier (ou 6 janvier, à préciser)	11 heures		Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2010
1^{er} jour	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2009 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2010
			Débat consacré au PNUD
			Déclaration de l'Administrateur
		2	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011 • Rapport du CCQAB sur le budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011
	15 heures- 17 heures	2	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
		3	Arrangements en matière de programmation <ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour 2008-2011
	17 heures- 18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
2^e jour	10 heures- 13 heures		Débat consacré au FNUAP
			Déclaration de la Directrice exécutive
	15 heures- 17 heures		Déclaration de la Directrice exécutive (<i>suite</i>)
		12	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la politique du FNUAP concernant le recouvrement des coûts indirects
		13	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de descriptifs de programme de pays
	17 heures- 18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>	
3^e jour	10 heures- 13 heures		Débat consacré au PNUD (suite)	
		7	FENU <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur l'application de la politique en matière de recouvrement des coûts 	
		8	UNIFEM <ul style="list-style-type: none"> • Budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2010-2011 • Rapport du CCQAB sur le budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2010-2011 • Critères et méthodologie retenus pour l'affectation des ressources ordinaires 	
			Débat consacré à l'UNOPS	
			9	UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Budget d'appui biennal de l'UNOPS, 2010-2011 • Rapport du CCQAB sur le budget d'appui biennal de l'UNOPS pour 2010-2011
				Débat consacré au PNUD (suite)
	15 heures- 17 heures	4	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la politique d'évaluation du PNUD et réponse de la direction 	
5		Égalité des sexes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport oral de l'Administrateur sur l'application de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes 		
6		Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Approbation des descriptifs de programmes régionaux et de pays 		
	17 heures- 18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>	
4^e jour	10 heures- 13 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP	
		10	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007 	
		11	Rapport au Conseil économique et social <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social 	

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
		14	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Pacte mondial pour l'emploi, et développement du secteur privé et efforts déployés par les organismes du système des Nations Unies
	15 heures- 18 heures	14	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en instance
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2010
Vendredi 15 janvier; lundi 18 janvier			Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM